

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil Municipal, tenue mardi le 2 avril 2019 à 19 h 00 à la salle Armand McDonald située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lantier.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère ; Carole B. Dussault, conseillère ; Noël Lanthier, conseiller; Denis Godmer, conseiller; Francine Carignan, conseillère ; Ronald Pilon conseiller; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Richard Forget.

Est également présente, la directrice générale et secrétaire-trésorière adj. Marie-Chantale St-Antoine.

Est absent : le directeur général et secrétaire-trésorier Benoit Charbonneau.

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité ont reçu l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire dans les délais prévus, conformément aux articles 152, 153 et 156 du Code municipal du Québec.

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2019.04.062

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 AVRIL 2019

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 avril 2019
2. Discussion avec les citoyens de Lantier concernant le projet de déplacement des élèves par la Commission Scolaire des Laurentides  
Période de questions
3. Levée de la séance extraordinaire du conseil

### 2. DISCUSSION AVEC LES CITOYENS DE LANTIER CONCERNANT LE PROJET DE DÉPLACEMENT DES ÉLÈVES PAR LA COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Suite à la discussion et à la demande des citoyens, le conseil municipal ne fera pas de résolution d'appui.

#### PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

2019.04.063

### 3. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** que la présente séance extraordinaire du conseil soit levée à 19 h 50.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

\_\_\_\_\_  
Marie-Chantale St-Antoine  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Richard Forget,  
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.